

Vivre en France

Se loger en France

1) Les résidences universitaires ou les internats publics

- Situés en ville ou sur les campus.
- Gérés par les CROUS.
- Chambres louées entre 130 et 240 €.
- Priorité donnée aux étudiants boursiers et aux étudiants étrangers.
- Voir : www.crous.fr

Se loger en France

2) Les résidences universitaires privées

- Présentes dans les grandes villes.
- Prix plus élevés que dans les résidences publiques.
- Voir : www.adele.org

Se loger en France

3) La location dans le privé

- Nécessité de déposer une caution d'un mois de loyer.
- Possibilité de trouver parfois une colocation pour faire des économies.
- Développement du logement « chez l'habitant ».
- Se renseigner auprès des agences immobilières ou auprès des campus.

Se loger en France

4) L'aide au logement

- Allocation accordée aux étudiants français comme aux étudiants étrangers.
- Montant de l'allocation variable selon le loyer et la situation de l'étudiant.
- Voir : www.campusfrance.org et www.caf.fr

S'assurer en France

1) La santé

- Les étudiants étrangers issus de l'Union Européenne doivent se munir d'une Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM).
- Les étudiants français ou ceux munis d'une CEAM bénéficient de la Sécurité Sociale française sans payer de cotisation.
- La Sécurité sociale rembourse en moyenne 70% des dépenses de maladie.
- Il existe en complément des mutuelles étudiantes. Voir www.lmde.com ou www.smerep.fr.

S'assurer en France

2) Le logement

Il doit être assuré (contre le vol, les dégâts,...)
auprès d'une société privée.

Se constituer un budget

- On estime que le budget (habitation, nourriture, autres) d'un étudiant se situe entre 800 et 1000 € par mois selon la ville.
- La France offre des bourses aux étudiants français ou étrangers. Voir :

<http://www.campusfrance.org/fr/page/campus-bourses-lannuaire-des-programmes-de-bourse>